

## DISCOURS DE LA GUINÉE-BISSAO

### NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES PARTIES AU PROTOCOLE SUR LES RRTP (GENÈVE, 24-25 NOVEMBRE 2022)

La Guinée-Bissau n'a pas encore ratifié le Protocole mais, en raison de son importance pour le suivi et l'évaluation des activités liées aux objectifs d'Aarhus, elle souhaite soumettre prochainement les termes de son adhésion.

En effet, l'engagement de la Guinée-Bissau par rapport aux hypothèses d'Aarhus et surtout par rapport au pilier de l'accès à l'information le défi est énorme, dans la mesure où il est constaté qu'il est la base de la réalisation et de la consolidation des autres piliers tels que la participation du public à la prise de décision ainsi que l'accès à la justice en matière d'environnement.

En fait, au niveau législatif, la Guinée-Bissau ne dispose toujours pas d'une réglementation spéciale qui puisse encadrer l'accès à l'information comme un droit substantiel, bien que l'on puisse trouver dans diverses lois environnementales en vigueur dans le pays un soutien, bien que de manière générale, au droit d'accès à l'information (voir, par exemple, l'article 40 de la **loi fondamentale sur l'environnement**, l'article 42 de la **loi sur l'évaluation environnementale**, l'article 8 du **règlement sur la participation du public au processus d'évaluation environnementale**, l'article 7.1 f) du **règlement sur l'étude d'impact environnemental et social**, entre autres).

Ainsi, dans mon intervention lors de la dernière réunion, j'ai fait comprendre qu'un processus de réforme législative en matière d'environnement est en cours ainsi que la concrétisation des dispositions de la loi-cadre sur l'environnement qui prévoit, entre autres, la création de structures ayant des compétences pour définir les politiques environnementales et en assurer le suivi ainsi que pour collecter les fonds résultant des recettes environnementales: je parle en l'occurrence de la création de l'Institut national de l'environnement et du Fonds de l'environnement dont les candidats ayant participé à l'appel d'offres ont déjà été désignés par le Conseil des ministres comme nouveaux directeurs respectivement.

D'une part, le Ministère de l'Environnement et Biodiversité a promu plusieurs accords de partenariat avec des associations qui travaillent dans le domaine de l'environnement, notamment en matière de sensibilisation et d'information sur les questions liées au changement climatique et ses conséquences directes sur les écosystèmes et la vie humaine. D'autre part, les questions financières entravent la faisabilité de ces accords.

Par conséquent, certaines mesures sont prises, bien que lentement, mais nous considérons qu'il n'y a pas de danger, compte tenu de la volonté de la Guinée-Bissau de respecter ses engagements internationaux.

En ce qui concerne l'enregistrement des émissions et des transferts de polluants, notre présence ici est davantage guidée dans la perspective d'écouter l'expérience des parties, puisque nous sommes encore loin d'avoir accompli cette question. Les difficultés mentionnées sont de plusieurs ordres parmi lesquelles le manque d'équipements techniques pour vérifier les niveaux d'émission, le manque de formation des ressources humaines qui travailleront comme techniciens affectés à ce domaine d'intervention et enfin, le manque d'une législation spéciale qui définit une limite maximale d'émissions polluantes dans les composants environnementaux.

Enfin, nous réitérons notre attachement aux engagements pris et nous continuerons à travailler pour améliorer les aspects liés à l'accès à l'information et à la création de conditions techniques (équipements ; d'où l'importance du transfert de technologie comme le préconise l'accord de Paris et comme l'a renforcé la COP27 à Sharm El Sheick) et, d'autre part, pour créer des conditions internes telles que la législation et la formation du personnel technique pour assurer efficacement l'enregistrement des émissions et des transferts de pollution.

Merci beaucoup!

Mário João de Oliveira

Conseiller Juridique du Ministre de l'Environnement et Biodiversité de la Guinée-Bissao  
Point Focal National de la Convention d'Aarhus

